

CONDITIONS GENERALES DE SERVICE ET DE VENTE

Article 1 : Dispositions Générales

L'entreprise DAVIN Angélique, désignée ci-après par l'enseigne commerciale « ABC REPARATIONS » est une entreprise individuelle immatriculée sous le numéro 809 925 456 RM05 et RCS de Gap dont le siège social est situé Immeuble Le Kiosque Esplanade P.A Giraud 05120 L'Argentière la Bessée.

Objet de la Prestation de réparation

ABC REPARATIONS est spécialisé dans la réparation de produits de petit électroménager ainsi que de téléphones portables, tablettes tactiles et appareils électroportatifs qu'elle réalise par l'intermédiaire de ses techniciens en propre et de partenaires sélectionnés en reconnus.

ABC REPARATIONS propose également la vente directe de pièces détachées (hors pièces de sécurité).

ABC REPARATIONS réalise la prestation de réparation directement dans ses locaux (lieu du siège social) ou au domicile du consommateur sur rendez-vous uniquement et sous conditions de la taille de l'appareil à réparer.

Conditions Générales de Service

Les présentes Conditions Générales de Service, ci-dessous stipulées « Conditions Générales » sont établies par L'entreprise DAVIN Angélique, enseigne commerciale « ABC REPARATIONS ».

Elles définissent les conditions contractuelles générales applicables entre ABC REPARATIONS et son client, dans le cadre de son activité de réparation.

Le client déclare en avoir pris connaissance avant même d'avoir validé sa demande d'intervention.

Modification de ces Conditions Générales

ABC REPARATIONS se réserve la possibilité de modifier les présentes Conditions Générales à tout moment, afin notamment de respecter les éventuelles évolutions de la réglementation.

Article 2 : Description des Prestations de Réparation et de Mise en Service

Prise en charge des appareils pour réparation

Pour la réparation des appareils, il sera demandé au client **une prise en charge** (coût du devis) par appareil afin qu'un diagnostic de réparation puisse être établi. Le diagnostic donnera lieu alors à un devis détaillé qui permettra au client d'être assuré du premier montant qu'il devra acquitter.

Le devis comprend :

- La main d'œuvre nécessaire à la réparation de l'appareil
- Les pièces détachées de remplacement et les frais de port éventuels
- Le déplacement du technicien au domicile du client

Le coût de la prise de charge de l'appareil pour établir le diagnostic sera déduit du montant du devis si le client l'accepte.

Si le devis réalisé devait être refusé par le client, le coût de la prise en charge de l'appareil réglé par le client serait intégralement conservé. ABC REPARATIONS, en pareils cas, ne procédera donc à aucun remboursement.

Si l'intervention de notre technicien devait révéler que l'appareil en panne était techniquement non réparable, le recyclage du produit via Eco-Système pourrait être assuré par ABC REPARATIONS ».

Toutes nos prestations de réparation sont garanties 6 mois.

IMPORTANT : tout appareil démonté partiellement ou complètement par le client ne saurait être accepté pour réparation.

TARIFS INTERVENTION PETIT ELECTROMENAGER

Type d'appareil	Maind'oeuvre	Prise en charge **
Sèche cheveux, Mixeur, Batteur, Moulin à café, Bouilloire, Pèse-personne, Presse-agrumes	18,00 € TTC	10,00 € TTC
Aspi-main, Cafetière, Grille-pain (faible vaeur), Gouffrier, Raclette, Fondue, Créprière, Ventilateur, rasoir, Hachoir, Wok, Tondeuse, Petit radiateur soufflant	22,00 € TTC	
Blender simple, Fer à repasser, Trancheuse, Vitasaveur, Autocuiseur (hors forfait), Petit robot ménager, Cafetières dosette (Dolce Gusto, Tassimo, Senseo)	22 € TTC	20,00 € TTC
Grille-pain (Magimix, Kitchenaid), Friteuse, Barbecue électrique, Mini four, Aspirateur de table, Grille viande, Yaourtière, Cafetière Nespresso, Cuiseur à riz, Cuiseur non-programmable, Lisseur	39,00 € TTC	
Aspirateur, Aspirateur balai, Machine à pain, Friteuse Actifry, Blender chauffant, Robot simple, Humidificateur	48,00 € TTC	30,00 € TTC
Centrale Vapeur, Cafetière Espresso, Machine à bière, Aspirateur robot, Turbine à glace (hors recharge gaz), Cuiseur programmable (Cookéo), Nettoyeur vapeur, Extracteur	55,00 € TTC	

(**) De petites fournitures peuvent être facturées en supplément (cosses, colle, vis, colliers, etc. ...)

La prise en charge correspond au coût du devis, celle-ci est déduite de la réparation mais sera non-remboursable en cas de non-réparation

Article 3 : Prix et Paiement

Tarifs

Nos prix sont ceux affichés à l'atelier.

Ils sont mentionnés en euros et toutes taxes comprises, et susceptibles d'évolution sans préavis.

L'ensemble des sommes versées par le client est définitivement acquis à L'entreprise DAVIN Angélique (ABC REPARATIONS) sans possibilité de réduction même si de nouvelles conditions forfaitaires étaient proposées ultérieurement à des conditions financières plus avantageuses pour le client.

Modes de paiement

Le règlement de la prestation de L'entreprise DAVIN Angélique, enseigne commerciale « ABC REPARATIONS », s'effectuera directement au comptoir ou à distance, soit par carte bancaire (Cartes Visa, Mastercard), soit par chèque bancaire, soit en espèces, soit par carte à distance avec un lien sécurisé reçu par sms ou par mail.

Article 4 : Exonération de responsabilité et force majeure

Conformément aux termes de l'article L.121-20-3 du Code de la consommation, la responsabilité de L'entreprise DAVIN Angélique, enseigne commerciale « ABC REPARATIONS » ne pourra être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des présentes du fait du client, du fait imprévisible de tout tiers aux présentes ou encore du fait d'un cas de force majeure.

Article 5 : Invalidité partielle

La nullité, l'inopposabilité ou le caractère réputé non écrit d'une ou plusieurs clauses du contrat n'entraînera pas de plein droit la nullité de l'intégralité des présentes.

Article 6 : Réclamation

Toute réclamation doit être adressée au service client de l'entreprise DAVIN Angélique, enseigne commerciale « ABC REPARATIONS » par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse du siège social mentionnée à l'article 1 des présentes conditions générales de vente.

Article 7 : Médiation

Conformément à l'article R.612-1 du Code de la consommation, le client peut gratuitement recourir au Médiateur de la consommation :

Société Médiation Professionnelle
www.mediateur-consommation-smp.fr
24 rue Albert de Mun
33000 Bordeaux

pour toutes les réclamations déjà déposées par écrit auprès du service clientèle de l'entreprise DAVIN Angélique, enseigne commerciale « ABC REPARATIONS » depuis moins d'un an et non satisfaites.

Article 8 : Protection des données et RGPD (Règlement général de protection des données)

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/679 :

« Les informations recueillies sur le Client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'entreprise ABC REPARATIONS et sont indispensables au traitement de sa commande.

Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des travaux commandés et des garanties éventuellement applicables à l'issue de ces travaux.

L'accès aux données personnelles sera strictement limité à Madame DAVIN Angélique, responsable du traitement des données, habilitée à les traiter en raison de sa fonction.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email mentionnée ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité valide.

En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). »

Article 9 : Droit applicable et Jurisdiction compétente

Les Conditions Générales sont régies par le Droit Français.

Dans les limites autorisées par la loi française, en cas de litige, compétence expresse est attribuée aux juridictions des tribunaux de Gap, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires en référé ou par requête.